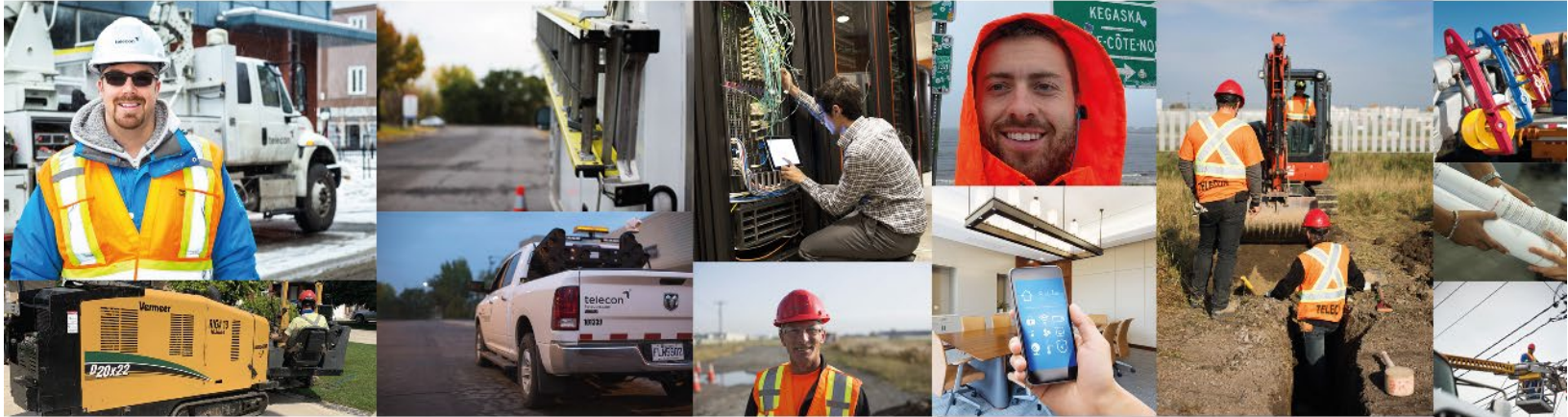




concevoir • bâtir • connecter



RAPPORT SOUMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT (CANADA)

EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

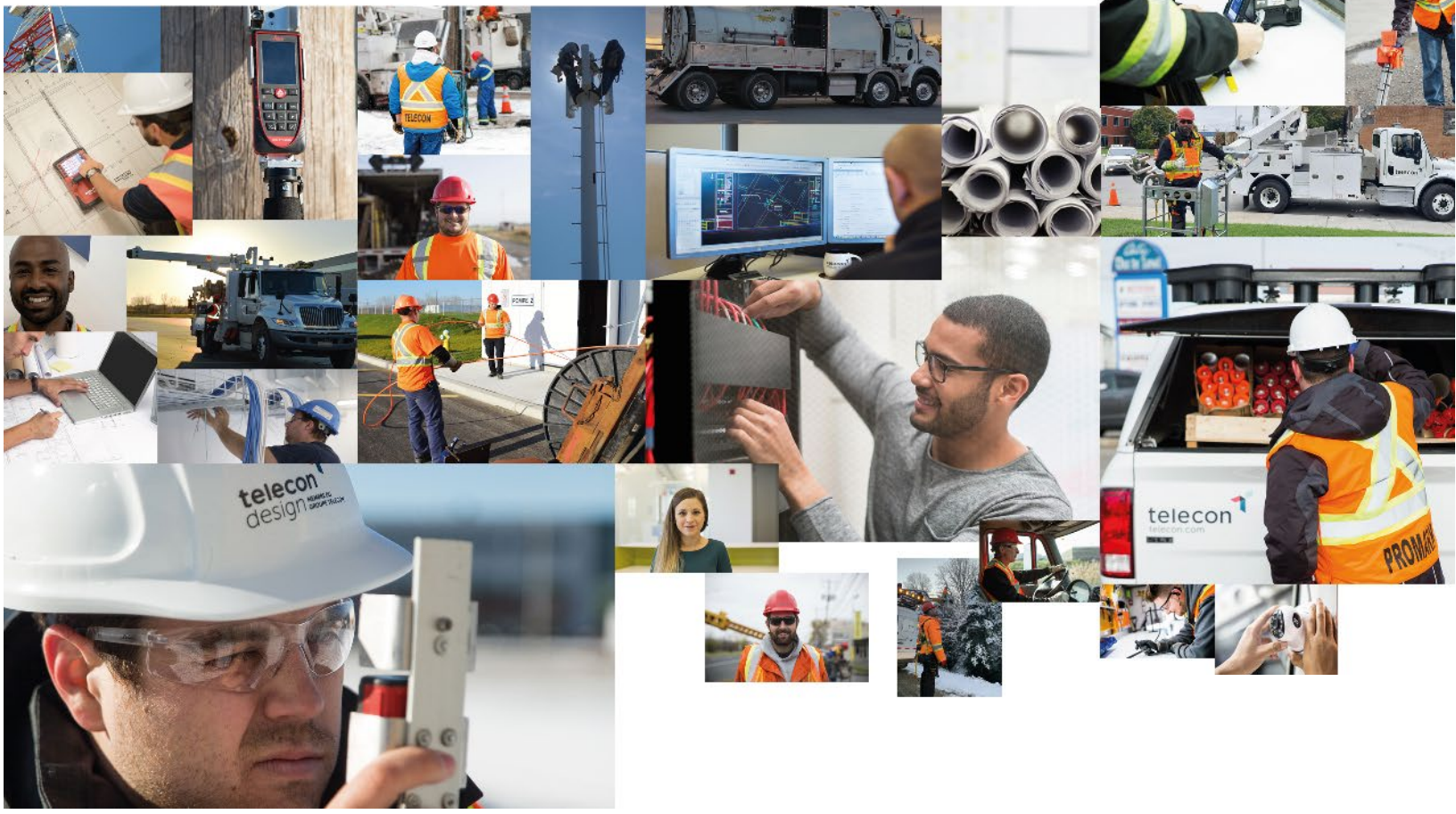




TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Mesures prises pour prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants
3. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement de Telecon
4. Politiques et processus de diligence raisonnable
5. Risques de travail forcé ou de travail des enfants
6. Mesures correctives
7. Formation
8. Efficacité de l'évaluation
9. Conclusion
10. Approbation et attestation



1. Introduction

Ce rapport est préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « **Loi** ») et concerne Telecon Inc. et sa filiale canadienne en propriété exclusive Expercom Telecommunications Inc. (collectivement « **Telecon** »).

Telecon est déterminée à adopter et à maintenir les normes d'intégrité les plus élevées dans toutes ses activités commerciales. Les membres de la direction et les dirigeants de Telecon se sont fermement engagés à faire constamment preuve d'une conduite exemplaire en favorisant des relations transparentes avec les employés, les clients, les partenaires commerciaux et les fournisseurs.

Chez Telecon, le respect des droits de la personne n'est pas un simple engagement. Il s'agit du fondement sur lequel nous menons nos activités. Nous sommes conscients que la protection des droits de la personne n'est pas seulement une responsabilité d'entreprise fondamentale, mais aussi un principe directeur qui façonne tous les aspects de nos activités. Nous reconnaissons aussi l'importance cruciale de lutter activement contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos activités. Notre engagement à faire respecter ces droits est absolu et nous nous tenons, ainsi que nos partenaires, responsables de respecter les mêmes normes inébranlables en matière de responsabilité.

Par la présente, Telecon soumet son rapport au ministre de la Sécurité publique décrivant les mesures mises en œuvre pour atténuer et prévenir les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

2. Mesures prises pour prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants

Telecon a pris les mesures suivantes pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

a) Cartographie des activités

Telecon a analysé ses activités et celles de toutes ses filiales, a examiné ses politiques et procédures actuelles et a identifié ses principaux fournisseurs de biens.

b) Évaluation interne préliminaire des risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Telecon achète des biens principalement dans le but de construire des réseaux de télécommunications pour ses clients. Une évaluation interne préliminaire montre que Telecon fait affaire avec environ 2,000 fournisseurs, qui sont tous situés au Canada.

c) Identification de documents devant être mis à jour

En 2024, Telecon a identifié et mis à jour son Code d'éthique des employés, son Code d'éthique des partenaires ainsi que le questionnaire de qualification des fournisseurs (le « **Questionnaire** ») afin de sensibiliser les employés et les partenaires de Telecon (y compris ses fournisseurs) à la politique de tolérance zéro de Telecon en ce qui a trait au recours au travail des enfants ou au travail forcé au sein de sa propre main-d'œuvre et de sa chaîne d'approvisionnement.



3. Structure, activités et chaîne d’approvisionnement de Telecon

D’un constructeur de réseaux de télécommunications régional fondé en 1967 au Québec, au Canada, Telecon Inc. est devenue un fournisseur chef de file de services de conception, d’infrastructure et de connectivité réseau de classe mondiale. Telecon Inc. fournit des services partout en Amérique du Nord et exploite 50 lieux d’affaires au Canada et aux États-Unis. Telecon Inc. fournit des services diversifiés et évolutifs de premier plan ainsi que des solutions clés en main aux entreprises de télécommunications et autres entreprises en Amérique du Nord. L’équipe hautement compétente de Telecon Inc. s’engage fermement à aider ses clients à propulser la connectivité de demain dans les communautés, les entreprises et les foyers.

La vision de Telecon Inc. est : « Connecter les gens. Connecter le monde. », tandis que sa mission est : « Être le partenaire de services d’infrastructure de communication le plus innovant et le plus apprécié de nos clients, leur permettant de jouer un rôle clé dans la transformation des infrastructures ».

Selon les régions et les activités, Telecon Inc. exerce ses activités par le biais de cette entité ou de différentes filiales en Amérique du Nord. Cependant, seules les entités et activités du groupe Telecon Inc. décrites ci-dessous sont soumises à la Loi et au présent rapport.

Entité	Activités	Emplacement
Telecon Inc. Constituée en vertu de la <i>Loi sur les sociétés par actions du Québec</i> .	Connectivité – Installation de qualité d’appareils de réseaux et de solutions d’infrastructure, soutien de l’infrastructure installée et solutions de connectivité flexibles pour les entreprises. Infrastructure – Construction, installation, tests et entretien d’infrastructures aériennes et souterraines de réseaux de télécommunications soutenant la connectivité filaire et sans fil aux utilisateurs finaux. Solutions clés en main – Services clés en main de réseaux de télécommunications.	Siège social : Montréal, Québec Exerce ses activités partout au Canada.
Expercom Telecommunications Inc. Constituée en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> .	Infrastructure – Construction, installation, tests et entretien d’infrastructures aériennes et souterraines de réseaux de télécommunications soutenant la connectivité filaire et sans fil aux utilisateurs finaux. Solutions clés en main – Services clés en main de réseaux de télécommunications.	Siège social : Port Perry, Ontario Exerce ses activités partout en Ontario.

Telecon Inc. et ses filiales partagent la même équipe de direction. Au 30 novembre 2023, Telecon comptait 1034 employés au Canada.



Compte tenu de la nature des activités de Telecon, ses opérations impliquent davantage la vente de services que de biens. Cependant, pour fournir certains de ces services, Telecon achète différents types de biens, certains sont intégrés dans les services que Telecon fournit ou vendus ou distribués à ses clients. Le tableau suivant présente les principaux biens que Telecon a achetés auprès de ses principaux fournisseurs et qui sont intégrés dans les services qu'elle fournit dans le cadre de ses activités pour l'exercice financier clos le 30 novembre 2023.

Biens	Usage
Tuyaux	Installation de câbles de télécommunications ou de câbles électriques
Câbles	Câblage de centre de données et de constructions de télécommunications
Poteaux et fils	Construction de réseaux de télécommunications
Fibre optique	Configuration de salle informatique
Agrégat	Pavage
Terre	Restauration

4. Politiques et processus de diligence raisonnable

L'engagement de Telecon contre le travail des enfants et le travail forcé se voit dans ses processus et politiques de recrutement des employés ainsi que dans ses processus et politiques de préqualification des fournisseurs.

Pour les employés de Telecon

Tous les employés de Telecon sont au Canada. L'équipe Talent et culture de Telecon supervise l'embauche ainsi que l'accueil et l'intégration des employés. Cette équipe met en œuvre de manière uniforme les pratiques et procédures en matière d'emploi dans l'ensemble des unités d'affaires de Telecon, ce qui garantit des partenariats collaboratifs avec les syndicats locaux et des efforts proactifs pour assurer une large sensibilisation aux normes éthiques élevées et à la politique de tolérance zéro. À titre d'exemple, les politiques et processus suivants sont en place :

- **Conformité aux lois** : Telecon respecte le droit du travail local en ce qui concerne l'âge minimum d'embauche et le nombre maximum d'heures de travail dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Dans le cas des employés syndiqués, Telecon respecte le nombre maximum d'heures de travail autorisé dans les conventions collectives.
- **Code d'éthique des employés et politiques connexes** : Ces documents sont au cœur des valeurs de respect et d'intégrité de Telecon. Pour renforcer son engagement contre le travail des enfants et le travail forcé, Telecon a ajouté, en 2024, la section suivante à son Code d'éthique des employés :

« 3.5 Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé

Telecon ne tolère aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou d'exploitation des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Telecon se conformera à toutes les lois locales applicables en matière de travail et d'emploi dans les juridictions où nous opérons. »

Le Code d'éthique des employés et les politiques connexes sont mis à jour annuellement, communiqués à tous les employés et signés par eux afin qu'ils certifient leur engagement à l'égard de ces principes.



- **Procédures d'embauche et d'accueil et d'intégration** : Dans le cas de la plupart des nouvelles embauches, l'équipe chargée de l'acquisition des talents vérifie les antécédents par l'intermédiaire d'un tiers et procède à des entretiens de sélection tout au long des processus de recrutement et d'accueil et d'intégration.
- **Signalement des violations** : Talent et culture fait la promotion du service d'assistance téléphonique confidentiel en matière d'éthique de Telecon, un service offert par une organisation tierce, pour signaler de manière sécuritaire et anonyme et sans crainte de représailles toute préoccupation ou tout cas de travail des enfants ou de travail forcé. Telecon enquête rapidement sur toutes les préoccupations signalées et, selon les résultats de l'enquête, prend les mesures qui s'imposent. Pour les employés syndiqués, les représentants syndicaux offrent un autre moyen pour signaler les préoccupations sans crainte de représailles, y compris le travail des enfants et le travail forcé. Cette approche favorise aussi la responsabilisation.

Pour les fournisseurs de Telecon

L'équipe chargée de l'approvisionnement de Telecon supervise la préqualification et l'intégration des nouveaux fournisseurs. Les processus de préqualification et d'intégration des fournisseurs comprennent, notamment, les éléments suivants :

- La collecte et l'examen d'informations concernant l'entreprise.
- Tous les nouveaux fournisseurs reçoivent une copie des **Modalités des bons de commande** de Telecon, qui indique que les fournisseurs doivent exécuter leurs obligations à tout moment dans le respect du code d'éthique de Telecon et d'autres politiques, telles que mises à jour de temps. En 2024, Telecon s'est également assuré que les Modalités des bons de commande soient jointes à tous les bons de commande émis via un lien et a ajouté ce qui suit dans son Code d'éthique des partenaires :


« 3.4 Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé

Telecon ne tolère aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou d'exploitation des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur ne doit utiliser aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé dans ses installations, ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur doit être en mesure de démontrer qu'aucune forme de travail des enfants ou travail forcé n'est utilisé dans ses activités et qu'un processus de diligence raisonnable approprié est en place. »

En outre, le Code d'éthique des partenaires de Telecon stipule qu'en cas de violation ou de non-respect de ce code par le fournisseur, Telecon peut mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur.

- Les fournisseurs sont tenus de remplir le Questionnaire. En 2024, Telecon a aussi ajouté la question suivante à son Questionnaire :

Votre organisation dispose-t-elle d'une politique ou d'un processus interdisant le travail des enfants ou le travail forcé dans ses activités et celles de ses fournisseurs? Veuillez décrire cette politique ou ce processus.



Par conséquent, si ces processus détectent un risque de travail des enfants ou de travail forcé, Telecon ne fera pas affaire avec le fournisseur concerné. Si Telecon découvre par la suite que le travail des enfants ou le travail forcé est utilisé dans les activités d'un fournisseur, Telecon cessera de faire affaire avec ce fournisseur.

5. Risques de travail forcé ou de travail des enfants

Pour les employés de Telecon

Les politiques et processus du département de Talent et Culture décrits dans la section précédente assurent le respect des lois applicables en matière d'emploi et du droit du travail au Canada et partout où Telecon exerce ses activités. Nous sommes d'avis que le risque de travail des enfants ou de travail forcé parmi les employés de Telecon est négligeable. En outre, un mécanisme permettant aux employés de signaler tout cas de travail des enfants ou de travail forcé qu'ils pourraient rencontrer est déjà en place.

Pour les fournisseurs de Telecon

Telecon est principalement un fournisseur de services de conception, d'infrastructure et de connectivité de réseaux de télécommunications. Pour fournir ces services, Telecon achète des biens de fournisseurs et ces biens sont intégrés dans les services qu'elle fournit. L'évaluation interne des principaux fournisseurs de Telecon montre que tous les fournisseurs sont canadiens, qui doivent respecter les lois sur l'emploi et le droit du travail au Canada et qui, s'ils satisfont aux critères de la Loi, devront dorénavant aussi produire ce rapport.

6. Mesures correctives

Au cours du dernier exercice financier, Telecon n'a relevé aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement et n'a donc pas eu à mettre en œuvre de mesures pour remédier à un incident de travail forcé ou de travail des enfants.

7. Formation

Au cours du dernier exercice financier, Telecon n'a pas offert de formation particulière sur le travail des enfants ou le travail forcé.

8. Efficacité de l'évaluation

Au cours du dernier exercice financier, aucune mesure n'a été mise en œuvre pour évaluer l'efficacité de la prévention et de la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Telecon.

9. Conclusion

Pour conclure, Telecon reste fidèle à son engagement de respecter les droits de la personne et les normes éthiques dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Telecon a mis en œuvre des mesures proactives visant à prévenir et à atténuer les risques associés au travail forcé et au travail des enfants. Ces efforts soulignent la détermination de Telecon de promouvoir des pratiques commerciales transparentes et responsables. Telecon continuera à prioriser le bien-être de toutes les personnes participant à ses activités en veillant à ce qu'elle demeure une force de changement positif au sein de la communauté mondiale.



10. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, plus particulièrement de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans ce rapport pour les entités mentionnées précédemment. À ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi pour l'exercice financier de référence mentionné précédemment.

Nom complet : Robert Pothier
Titre : Président et chef de la direction
Date : 24 mai 2024

Je dispose de l'autorité nécessaire pour lier Telecon Inc. et Expercom Telecommunications Inc.